Faillite de Thomas Cook : les travailleurEs paient les pots cassés

Article pour l'Anticapitaliste du 3 octobre 2019

https://www.npa2009.org/actualite/international/faillite-de-thomas-cook-les-travailleures-paient-les-pots-casses

Le groupe Thomas Cook s'est déclaré en faillite le 23 septembre. Le célèbre voyagiste britannique créé en 1841, qui compte 21 000 salariéEs dans le monde, n'était donc pas « too old to fail » (trop vieux pour mourir).

Les 600 000 touristes en voyage au moment de la faillite ont été rapatriés de leur lieu de vacances par les autorités britanniques. Les 9 000 salariéEs britanniques se sont retrouvés du jour au lendemain sur le carreau, sans aucune garantie sur leur avenir.

Un groupe en crise depuis 10 ans

Thomas Cook avait été nationalisé en 1948 (pour sauver l'entreprise de la faillite), avant d'être privatisé en 1972, une fois devenu rentable. Le groupe est devenu un mastodonte, enchaînant les fusions et acquisitions, au prix d'un endettement de plus en plus lourd (1,9 milliard d'euros). Depuis une dizaine d'années, le groupe est en crise. L'arrivée d'Airbnb et le développement des compagnies aériennes low cost a mis à mal le modèle du tour-opérateur intégré, associant des agences de distribution, des hôtels et des avions. La part des voyages à forfaits ne représente plus que 23 % des voyages. Au cours de l'année 2011, les actions Thomas Cook ont perdu 95 % de leur valeur. La crise est repartie de plus belle en 2018, avec une perte de 183 millions, avant l'effondrement du premier semestre 2019 (perte de 1,7 milliard sur un chiffre d'affaire de 11 milliards). Dans le même temps, les dirigeants du groupe se sont gavés : le PDG a touché à lui seul 9 millions en salaires et bonus depuis 2014 !

Thomas Cook aurait-il pu éviter la faillite ?

Au mois d'août, le groupe a négocié un plan de recapitalisation avec son principal actionnaire (le groupe chinois Fosun) et ses créanciers : Fosun devrait injecter 900 millions de livres (980 millions d' euros) et ses créanciers (banques et détenteurs

d'obligations) acceptaient de convertir 900 millions de livres de titres de dettes en actions. Mais l'accord a été remis en question par deux banques (Royal Bank of Scotland, Lloyds Bank), qui exigeaient 200 millions de fonds supplémentaires pour éviter tout risque de faillite d'ici fin 2020. Le gouvernement britannique de Boris Johnson a été sollicité, mais il a refusé d'injecter les fonds, précipitant la faillite du groupe. Cette faillite a déclenché le paiement de CDS (contrats d'assurance) protégeant les créanciers contre le défaut de paiement d'un emprunteur. On comprend là toute la perversion de ce système : des créanciers ont eu intérêt à précipiter la faillite du groupe, car ils étaient assurés d'être remboursés.

France : faillites en cascade dans le tourisme et le transport aérien

La filiale du groupe Thomas Cook en France (780 salariéEs) s'est déclarée en cessation de paiements et va tenter de retrouver un repreneur. Cela a été approuvé par tous les syndicats qui considèrent que la seule chose à revendiquer est de retrouver un repreneur qui sauvegarde un maximum d'emplois et qu'un « bon » plan social soit négocié pour les autres.
Aigle Azur s'est déclaré en faillite le 27 septembre. Ses 1 150 salariéEs (dont 800 en France) vont donc être licenciés. Aucun repreneur n'a été trouvé : de façon désespérée, des salariéEs avaient écrit une lettre où ils se déclaraient prêts à intégrer Air France « sans conditions de maintien de salaire, de poste ou d'ancienneté ». Enfin, en dernier recours, l'intersyndicale avait demandé à l'État un prêt de 35 millions pour éviter la faillite. Le gouvernement a refusé. Pas de pitié pour les gueux !
Un autre transporteur aérien risque de faire faillite dans les prochains jours : XL Airways qui compte 570 salariéEs... et qui ne semble pas parvenir à trouver un repreneur.

Nationalisation sous contrôle ouvrier des groupes qui font faillite !

Nous ne pouvons pas accepter que les travailleurEs soient mis sur le carreau. Les reprises ne sont pas une solution durable : elles sont parfois impossibles, et quand elles ont lieu, elles sont partielles et s'accompagnent d'une dégradation des conditions de travail et de salaires. Seules les nationalisations peuvent préserver durablement les emplois. Mais ces nationalisations doivent être protégées de la concurrence et s'accompagner d'un contrôle des travailleurEs, pour permettre à ces entreprises de sortir d'une gestion capitaliste, en mettant au centre des objectifs sociaux et écologiques. C'est en ouvrant des brèches dans l'ordre capitaliste que nous pourrons rendre crédible une alternative communiste.

Gaston Lefranc, le 3 octobre 2019